

## Le complément de libre choix du mode de garde CMG

Aujourd'hui, le CMG est une aide financière qui compense le coût de la garde d'un enfant, versé par la CAF ou la MSA et comprend :

Une prise en charge partielle du salaire net (versée au parent employeur) appelée CMG rémunération et une prise en charge (totale ou partielle) des cotisations sociales (versée au centre national Pajemploi) appelée CMG cotisations.

### **MAIS A COMPTER DE MARS 2019 :**

Un nouveau dispositif de versement du CMG va être mis en place, dans le but de simplifier les démarches des parents employeurs d'un assistant maternel ou garde d'enfant à domicile et mieux sécuriser le paiement du salaire.

### **Création du service « Tout-En-Un » :**

Un accompagnement sur mesure pour le parent employeur grâce au service en ligne « tout-en-un ».

- Le prélèvement du salaire de l'employé (et les cotisations éventuelles) sur le compte bancaire de l'employeur après déduction du CMG rémunération (pas de changement pour le CMG cotisations)
- Le versement du salaire directement au salarié.

La mise en place du service est soumise à l'accord du parent employeur et du salarié.

Les caf et les msa continuent à : recevoir et traiter les demandes de CMG, ouvrir et clôturer le droit CMG et recevoir et traiter tous les changements de situations déclarés par les allocataires.

Les missions du centre national Pajemploi sont étendues :

Calcul et versement du CMG effectués en lieu et place des CAF et MSA.

Une vue immédiate du coût réel des frais de garde.

Le calcul des cotisations restant dues.

L'établissement du bulletin de salaire.

Le versement de la prestation plus rapide.

### **En résumé**

#### La CAF/La MSA

Reçoit et instruit la demande de CMG

Ouvre et ferme le droit au CMG

Gère les changements de situations déclarés par le parent employeur

Transmet à Pajemploi suite au changement de situation et les informations nécessaires au calcul du CMG.

#### Pajemploi

Attribue un numéro employeur

Reçoit la déclaration mensuelle du salaire

Calcule les cotisations sociales

Calcule le montant du CMG cotisations

Gère les déclarations et le service « tout-en-un »

Calcule et verse le CMG rémunération

Met à disposition du salarié ses bulletins de salaire.

### **Les avantages**

#### **Pour les parents employeurs**

Des démarches facilitées et moins nombreuses

Le montant du CMG est calculé en temps réel lors de la déclaration du salaire

Versement plus rapide du CMG

Meilleure visibilité des droits CMG cotisations

Paiement du salaire pour Pajemploi si le parent opte pour le service « Tout-en-Un »

Pajemploi.

#### **Pour le salarié**

Assuré d'être payé (avec le choix du Tout en Un)

Date fixe de paiement du salaire car le parent employeur devra déclarer le salaire à Pajemploi avant le 5 du mois suivant la période d'emploi

Paiement sécurisé du salaire par virement obligatoire

Dans le cadre du prélèvement à la source (2020) : calcul du montant de l'impôt par le centre national

Pajemploi.

Numéro 7, pour tous

Janvier, février et mars 2019

ROUL'DOUDOU INFO



L'équipe du Roul'doudou vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 ! Que cette nouvelle année soit aussi riche en satisfactions personnelles que professionnelles.

### Recette de la pâte à modeler comestible

- 120 grammes de farine
- 120 g de sel fin
- 190 ml d'eau + quelques gouttes de colorant alimentaire
- 1 cuillère à soupe d'huile végétale
- 10 grammes de bicarbonate de soude

Dans une casserole, mélanger la farine, le sel et le bicarbonate.

Ajouter l'eau et le colorant alimentaire.

Chauffer à feu doux en remuant doucement pendant 5 à 10 minutes jusqu'à ce que la pâte se décolle des bords.

La pâte à modeler est à conserver dans un récipient hermétique plusieurs mois.

**Les permanences ont lieu les mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00.**

**Relais Assistantes Maternelles « Roul'doudou »**

**Clé de Contacts, 10 Avenue de la République 23200 Aubusson**

**Tel : 05 55 67 77 29 ou 05 55 67 55 61**

**Courriel : rouldoudou23@orange.fr**

**Animatrices : Clémence DEJAMMET, Sandrine DISSERAND et Maud PEUFLY**



### LES LUNDIS

**LA COURTINE** (Accueil de Loisirs)  
De 9h30 à 11h30

**AUBUSSON** (RAM)  
De 9h00 à 11h30

#### Lundi 14/01 UFOLEP JEUX LIBRES



7 janvier	Jeux libres
14 janvier	Galette des rois
21 janvier	Ufolep
28 janvier	Portrait d'hiver
04 février	Peinture aux doigts
11 février	Expression corporelle
4 mars	pingouin
11 mars	ufolep
18 mars	playmaïs
25 mars	Peinture à l'éponge

### LES MARDIS

**FELLETIN** (Accueil de Loisirs)  
De 9h30 à 11h30

**AUBUSSON** (RAM)  
De 9h00 à 11h30

08 janvier	Galette des rois + Expression corporelle	Visite médiathèque
15 janvier	Ufolep	Jeux libres
22 janvier	Portrait d'hiver	transvasement
29 janvier	Sur la banquise...	Sur la banquise...
05 février	Fabrication d'un ours polaire	Lecture Denis
12 février	Lecture Denis	Expression corporelle avec Hélène
19 février	Pas d'atelier	peinture
26 février	Pas d'atelier	Pas d'atelier
05 mars	pingouin	pingouin
12 mars	Lecture Denis	Peinture aux doigts
19 mars	Playmaïs	Lecture Denis
26 mars	Expression corporelle	playmaïs

### Les mercredis

**SAINT SULPICE LES CHAMPS**  
De 09h30 à 11h30  
(point d'accueil polyvalent)

09 janv	23 janv	06 février	20 février	06 mars	20 mars
Galette des rois	ufolep	Portrait d'hiver	Fabrication d'un ours polaire	pingouin	Peinture à l'éponge

### LES JEUDIS

**CROCQ**  
(Hall Polyvalent)  
De 9h30 à 11h30

**MERINCHAL**  
(Château de la Mothe)  
De 9h30 à 11h30

**AUBUSSON** (RAM)  
De 9h00 à 11h30

10 janvier	/	Galette des rois	Décor d'hiver
17 janvier	Galette des rois	/	Galette des rois
24 janvier	/	Portrait d'hiver	Portrait d'hiver
31 janvier	Ufolep	/	Lecture Denis
07 février	/	Sur la banquise...	playmaïs
14 février	Portrait d'hiver	/	
21 février	/	Fabrication d'un ours polaire	Fabrication d'un ours polaire
28 février	Pas d'atelier	/	Pas d'atelier
07 mars	/	ufolep	pingouin
14 mars	pingouin	/	ufolep
21 mars	/	Expression corporelle	Couper/coller
28 mars	Expression corporelle	/	Lecture Denis



### LES VENDREDIS

**SAINT ALPINIEN** (Hall Polyvalent)  
De 9h à 11h30

**SAINT AMAND** (Hall polyvalent)  
De 9h à 11h30

11 janvier	Galette des rois	/
18 janvier	/	Galette des rois + Ufolep
25 janvier	Portrait d'hiver	/
01 février	/	Sur la banquise...
08 février	transvasement	/
15 février	/	Expression corporelle
22 février	Fabrication d'un ours polaire	/
01 mars	/	Pas d'atelier
08 mars	/	ufolep
15 mars	Pingouin	/
22 mars	/	transvasement
29 mars	playmaïs	/

**BONNE ANNEE 2019**

